



POUR QUE VIVE L'ÉCOLE RURALE

Ces derniers mois, l'école rurale, et plus globalement les territoires ruraux, ont été au centre de toutes les attentions. Comité interministériel aux ruralités, Conférence nationale des territoires, la mise en œuvre des politiques publiques passe désormais par une large concertation à l'échelle des territoires qui voit les collectivités associées aux décisions qui les concernent. L'éducation occupe une large place dans ces réflexions.

Dans ce cadre, de nombreuses conventions ruralité ont été signées entre l'Education nationale et les collectivités locales. Sous couvert de construire une école de qualité donnant les mêmes chances à tous les élèves, quel que soit le territoire, les signataires s'engagent en réalité à réorganiser le maillage des écoles rurales. Fermetures de petites écoles, fusions d'écoles, concentration des écoles, rapprochement école-collège, le choix est fait de transformer l'école rurale sur le modèle urbain, celui de grandes structures.

Cette tendance omet l'attachement des familles et des collectivités à l'école de village, souvent dernier bastion du service public dans des territoires éloignés des pôles urbains. Elle fait fi aussi des réalités géographiques qui rendent parfois les conditions de transport scolaire difficiles.

Pour le SNUipp-FSU, une restructuration du réseau des écoles qui mènerait à la réduction, voire à la disparition du service public d'éducation dans certains territoires ruraux, et à terme à leur désertification, n'est pas acceptable. L'école rurale a des atouts sur lesquels il faut s'appuyer, comme les effectifs, la taille des écoles, le climat scolaire ou le lien de proximité avec les familles. Le SNUipp-FSU a lancé une charte nationale de l'école rurale avec pour objectif le développement d'un maillage scolaire adapté aux territoires et la prise en compte des spécificités de l'enseignement en zone rurale (moyens supplémentaires, décharge de temps pour travailler en équipe, équipements dans les écoles...)

Les petites écoles rurales ont toute leur place dans le schéma territorial. Pour que vive l'école rurale !

SOMMAIRE

Des annonces pour l'école rurale	2
Conventions rurales : engagez-vous qu'ils disaient !	2
Un tissu scolaire rural à l'épreuve des conventions	3
Semaine de quatre jours : des choix budgétaires	4
Des difficultés liées à la fin des emplois aidés	4
Dotation aux collectivités en baisse	5
Interview : Une offensive pour regrouper les écoles	6
La concurrence de l'école privée hors contrat	6
Dans votre département	7
Interview : il n'y a pas une seule ruralité	8

DES ANNONCES POUR L'ÉCOLE RURALE

Lors de la première conférence nationale des territoires organisée au Sénat le 17 juillet dernier, le président de la République a déclaré que « les territoires les plus ruraux ne peuvent plus être la variable d'ajustement d'économies » et a annoncé qu'« il n'y aura plus de fermeture de classes en école primaire ». On aurait ainsi pu croire à un moratoire sur l'école rurale mais le ministre de l'Éducation nationale a détaillé des mesures qui n'allaient pas dans ce sens. L'amplification des conventions rurales est toujours d'actualité et les leviers d'action mobilisés dans ces projets laissent planer le doute sur les propos de non fermeture de classes. Constitution de pôles scolaires, mise en réseau des écoles, renforcement des liaisons écoles-collèges, diminution du nombre d'écoles à classe unique

(voir graphe page 3) risquent encore de faire payer le prix fort aux petites écoles de village. Le projet du ministre pour l'école rurale ajoute trois nouveaux objectifs aux conventions : développement des internats ruraux, réflexion sur le bâti scolaire avec notamment la possibilité d'intégrer l'école dans le collège pour une meilleure cohésion des parcours scolaires, et enfin volonté de donner un

nouvel élan éducatif aux territoires ruraux qui pourrait passer par le développement de classes CM2-6ème expérimentales.

Ce projet accentue l'idée que, l'école rurale telle qu'elle existe aujourd'hui est vouée à se transformer sur le modèle de l'école urbaine, et à disparaître dans une logique de concentrations de plus en plus grandes.



CONVENTIONS RURALES : ENGAGEZ-VOUS QU'ILS DISAIENT !

Lancée en 2014 dans le Cantal, la démarche de contractualisation s'est accélérée. Les conventions consistent en un engagement entre l'Éducation nationale et les élus des départements pour mettre en œuvre un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire dans le 1er degré. Autrement dit, un réaménagement des réseaux des écoles et du maillage territorial. Les conventions rurales peuvent être

signées à l'échelon d'un département avec les représentants des maires et parfois le conseil départemental. Mais des contrats peuvent aussi être paraphés au niveau infra-départemental, entre maires de quelques communes qui s'engagent à réfléchir sur leur réseau d'écoles. Aujourd'hui quarante conventions départementales ont été signées, sans compter les conventions locales ; vingt autres départements

pourraient être concernés.

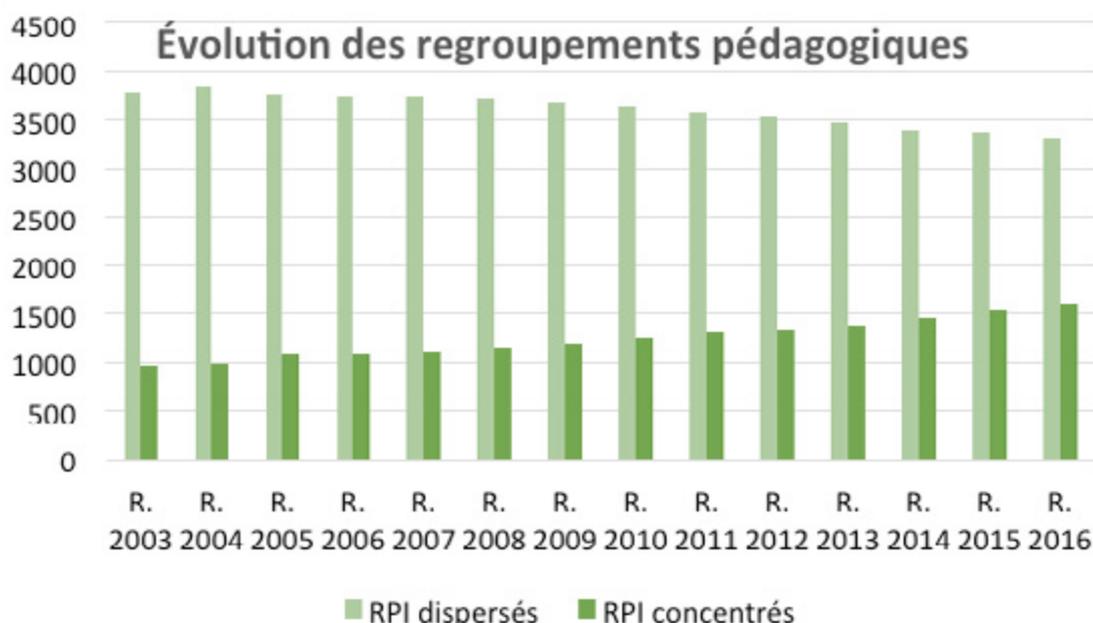
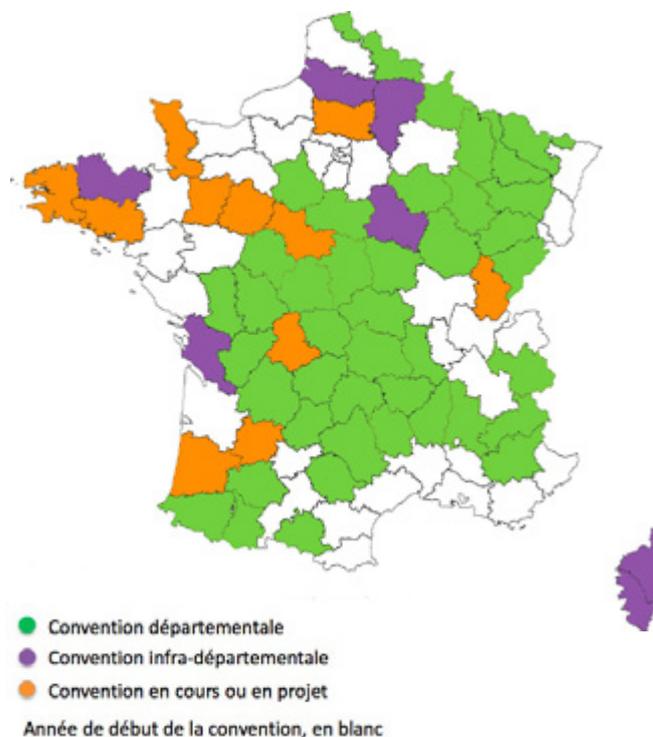
Le plus souvent ces projets restructurent les réseaux d'écoles, en les concentrant sur un seul site ou en les rapprochant du collège. Une mutation qui n'est pas sans conséquences pour les écoles de village ou pour les élèves utilisant les transports scolaires.



UN TISSU SCOLAIRE RURAL À L'ÉPREUVE DES CONVENTIONS

Beaucoup de départements ruraux sont aujourd'hui engagés dans une convention rurale. Si la mobilisation a permis de repousser, voire d'arrêter la signature de projets, comme dans la Sarthe, les Landes ou le Morbihan, la signature des contrats est encore massivement encouragée. Elle passe par une dotation en postes spécifique. Depuis la rentrée 2015, 240 postes auront ainsi été créés pour accompagner la mise en œuvre des démarches contractuelles dans les départements. Répartis de façon arbitraire et inégale, ces postes auront largement contribué à généraliser un modèle de projet pour l'école rurale.

La restructuration du réseau scolaire se traduit également par la suppression de postes d'enseignants. La tendance est clairement à la mise en réseau des écoles rurales. Cette démarche n'est pas nouvelle, les regroupements intercommunaux datent des années 1970 et ont permis, en concertation avec les acteurs de terrain, de préserver le tissu scolaire rural. Mais désormais la logique est celle d'une concentration dans le cadre de regroupements pédagogiques concentrés, avec pour conséquences des fermetures d'écoles et un maillage moins dense des écoles rurales. Depuis dix ans, 1 700 écoles à classe unique ont fermé et il n'en restait plus que 3 955 à la rentrée 2016. Les regroupements pédagogiques scolarisent aujourd'hui 565 979 élèves, soit 9,71% de la population scolaire, dans 4 909 structures.



La restructuration du réseau scolaire met aussi en avant la liaison CM2-6e, dans le cadre d'une continuité du cycle 3. Cela s'est traduit dans un premier temps par un rapprochement des classes de CM1-CM2 au plus

près du collège. Aujourd'hui, la vitesse supérieure est enclenchée. Le choix de la commune concentrant le regroupement pédagogique tend à être celle du collège, dans une logique de continuité des

apprentissages. La création de cités ou pôles scolaires irait encore plus loin. Dans ce cas, il s'agit en effet de scolariser des élèves de la maternelle à la fin du collège sur le même site.

SEMAINE DE 4 JOURS : DES CHOIX AVANT TOUT BUDGÉTAIRES POUR LES COMMUNES

La modification des rythmes scolaires s'est faite dans la précipitation en fin d'année scolaire, suite à l'annonce du décret ouvrant la possibilité de revenir à quatre jours, fin juin 2017.

Si bon nombre de communes ont fait le choix de reporter leur décision d'un an, 43,38 % sont revenues dès cette rentrée à la semaine de quatre jours dans les écoles publiques. Cela représente 9 430 écoles sur 21 735 communes qui ont au moins une école publique. Les données montrent une importante disparité d'une académie à l'autre ou au sein d'une même académie, mais aussi d'un département à l'autre. Le retour

aux quatre jours a été plus massif dans le Nord et le Sud-est. Le caractère rural ou pas d'un département ne suffit pas à expliquer le choix final. Par exemple on compte 56,4% de retour aux quatre jours dans l'Aveyron contre 0% dans l'Ariège, et ce, au sein de la même académie. Les petites communes ont largement fait remonter leurs difficultés à mettre en place les activités périscolaires (absence de locaux, manque de

personnel formé, contraintes des transports scolaires...). La baisse des dotations aux collectivités a pu aussi constituer un frein. Dans ce contexte, le retour à la semaine de quatre jours a pu permettre de lever les difficultés d'organisation et de gestion. Ce mouvement met à nouveau en évidence l'iniquité territoriale que seule pourrait parvenir à estomper la création d'un véritable service public du périscolaire.

DES DIFFICULTÉS LIÉES À LA FIN DES EMPLOIS AIDÉS

L'annonce brutale cet été de la suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés a été suivie d'une onde de choc dans tous les secteurs où cesseraient d'assurer des missions de service public, tant au ministère de l'Éducation nationale qu'auprès des collectivités territoriales. L'école rurale n'a pas été épargnée. En raison de la taille des structures, bon nombre de directions académiques avaient fait le choix d'attribuer une aide administrative à la direction d'école aux directions ne bénéficiant

pas de décharge. Avec la priorisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, la disparition des aides a des incidences directes sur les conditions d'exercice des directrices et directeurs et fragilise le fonctionnement des écoles.

En fait, c'est tout le tissu territorial de l'école rurale qui souffre de la baisse des emplois aidés. Dans un contexte de restriction budgétaire, les emplois aidés ont souvent constitué un appel d'air pour des communes asphyxiées par la diminution des

dotations de fonctionnement. ATSEM, cantine, transport scolaire, encadrement périscolaire, entretien des locaux, de nombreuses missions ont pu être confiées à des bénéficiaires de contrats aidés. C'est le fonctionnement de la gestion communale des écoles qui est perturbé aujourd'hui. Les maires ruraux ont d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme dès la fin du mois d'août, alertant sur leurs difficultés à organiser la rentrée dans de bonnes conditions, garantissant à la fois sécurité et qualité aux élèves de l'école rurale. Leur mobilisation leur a permis de figurer parmi les priorités d'implantation des emplois aidés.

Cela ne règle toutefois pas le problème pour les années à venir. Aujourd'hui ce sont les missions de service public qui sont fragilisées au détriment des usagers et des personnels. Garantir une équité de traitement sur tout le territoire passe aussi par le réemploi des personnes sur des missions de service public pérennes et par la création d'emplois statutaires.





DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS : EN BAISSÉ !

Si le président de la République a déclaré que « les territoires les plus ruraux ne peuvent plus être la variable d'ajustement d'économies » dans son discours prononcé à la première Conférence nationale des territoires, ce sont bien eux, avec les zones urbaines défavorisées, qui vont subir le plus durement les mesures d'austérité annoncées dans son propos.

La contribution des collectivités au redressement des comptes publics est alourdie de 3 milliards. Ce ne sont donc pas dix, mais treize milliards d'économie qui sont demandés aux collectivités sur leurs ressources de fonctionnement d'ici 2022. A cela vient s'ajouter la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sans qu'une compensation dans le budget des communes ne soit clairement identifiée.

Aujourd'hui les difficultés auxquelles sont confrontées les petites communes ont des répercussions sur le fonctionnement des écoles. Elles se traduisent par des travaux non faits, des budgets élèves en diminution. La suppression des emplois aidés a mis en évidence la précarité de l'emploi dans les communes. De même, confrontées à la réforme des rythmes scolaires, beaucoup de mairies avaient pointé la difficulté à faire fonctionner un temps périscolaire avec des activités variées et de qualité, encadrées par des personnels formés.

La baisse du budget des collectivités territoriales va se traduire, particulièrement en zone rurale, par moins de services publics donc par une difficulté pour satisfaire les besoins des usagers et assurer les missions. Cette politique remet en cause la prise en compte de l'intérêt général et le rôle irremplaçable tenu par le service public en termes de cohésion nationale.

BRÈVES

TRANSPORT SCOLAIRE

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) portant sur la nouvelle organisation territoriale, a transféré du département à la région les compétences relatives aux transports scolaires à compter de la rentrée 2017. Les transports non urbains, réguliers ou à la demande relèvent déjà des régions depuis le 1er janvier 2017. A l'heure des regroupements d'écoles qui augmentent la distance domicile-école, la qualité du transport scolaire est un élément à prendre en compte pour évaluer les conditions de scolarisation. Cette gestion éloignée du terrain permettra-t-elle d'être au plus près des besoins des élèves ?

COMPÉTENCE SCOLAIRE

De plus en plus de communes transfèrent la compétence scolaire aux intercommunalités. Cela concerne le domaine de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles.

Cette compétence peut être scindée en deux, « établissements scolaires » et « service aux écoles », et le transfert ne porter que sur l'une des composantes. Concernant le périscolaire, sa mise en place relève de la compétence de la commune mais peut aussi être transférée à l'intercommunalité.

Les concentrations d'écoles - qui se traduisent par la perte de l'école du village - et la difficulté à gérer les activités périscolaires expliquent en partie ce transfert de compétence des communes vers les intercommunalités. Si la gestion est ainsi parfois facilitée, cela va distendre le lien de proximité entre l'école, les parents et les élus.

« UNE OFFENSIVE POUR REGROUPER LES ÉCOLES »

3 QUESTIONS À Léo Walter, titulaire brigade dans les Alpes de Haute-Provence, membre du bureau départemental du SNUipp-FSU 04



Quelles sont les caractéristiques du département des Alpes de Haute-Provence ?

C'est un département très étendu avec une part importante de zones de moyenne et de haute montagne. Il n'y a que trois villes moyennes : Manosque et Digne et Château-Arnoux. Le reste du département est constitué de toutes petites communes souvent très disséminées. Au plan du tissu scolaire, cela donne 60 % d'écoles de une à trois classes avec une bonne cinquantaine d'écoles à une classe, la plupart en RPI. Les effectifs y sont forcément moins importants qu'en ville, ce qui nous donne un P/E* autour de 5,70 qui serait confortable si on ne tenait pas compte des nombreuses contraintes

de structure comme les distances, la difficulté des transports et le nombre de classes à cours multiple.

Comment ce tissu scolaire évolue-t-il ?

On sent clairement une offensive pour regrouper les écoles et arriver à un standard de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de 5 ou 6 classes. Sur les trois dernières années, un tiers des classes uniques ont été fermées. La convention ruralité signée en 2016 est venue renforcer cette logique. L'administration cherche clairement à augmenter le nombre de RPI qui était peu élevé avec une préférence non dissimulée pour les RPI concentrés. Au niveau syndical, nous avons une position assez claire, nous ne sommes pas contre les RPI quand ils permettent de préserver les écoles de village, de dynamiser les équipes et quand ils se construisent dans la concertation avec les usagers de l'école et les enseignants. Mais on est souvent confronté à une méconnaissance totale du terrain de notre hiérarchie. Dans notre département d'ailleurs, les écoles des bourgs plus importants sont déjà des RPI car nombre de petits villages n'ont pas d'école.

Comment vivez-vous la mise en place de la convention ruralité ?

Les maires sont poussés à signer des conventions qui gèlent les postes sur trois ans mais on craint que ce soit pour mieux les fermer ensuite ce qui sera facilité par la création des RPI. Un RPI concentré c'est la mort de deux villages sur trois. Il y a de l'hypocrisie quand, dans le même temps, les sept postes d'EMALA* sont fermés et que les ERC** sont supprimés. Tous les élus ne sont pas armés pour comprendre les implications de ce type de convention, a fortiori dans un département en évolution avec des zones très attractives comme Fortcalquier et Manosque et d'autres en voie de désertification. Quand la ministre précédente est venue, nous avons rencontré son chef de cabinet et nous avons pu mesurer le fossé existant entre la logique des conventions et les réalités du terrain. A l'exemple du projet qui revient chaque année d'implanter les CM2 dans deux collèges, une mesure opportuniste et sans aucun fondement.

*Équipe mobile académique de liaison et d'animation : enseignants itinérants

**École rurale et communication : moyens pour les transports d'élèves entre écoles

LA CONCURRENCE DE L'ÉCOLE PRIVÉE HORS CONTRAT

La fragilisation du service public d'éducation de proximité intervient à un moment où les départements ruraux souffrent déjà en matière d'accès aux services publics. La fermeture des petites écoles concourt à la mise en concurrence des territoires, au sentiment d'abandon qu'expriment de nombreux citoyens éloignés des pôles urbains, mais aussi au développement de l'offre concurrentielle en matière d'éducation. L'école privée sous contrat est la première bénéficiaire et voit

ses effectifs augmenter dans certains départements. Mais l'essor des écoles privées hors contrat dans les zones rurales est tout aussi inquiétant. Ecoles Montessori, Steiner, écoles à l'initiative de regroupements de familles, écoles créées par des communes... les exemples se multiplient et méritent qu'on se penche sur un phénomène qui s'accroît quand, dans le même temps, le service public d'éducation est restructuré et des petites écoles ferment. Cette tendance dénote de

fortes attentes territoriales qui doivent être prises en compte.

Dans le Lot, à cette rentrée, la commune de Molières a créé sa propre école maternelle privée scolarisant une dizaine d'enfants. Cela fait suite au choix du DASEN de supprimer un poste sur le RPI Leyme-Molières, qui s'est soldé par la fermeture de l'école du village. De quoi interroger sur les choix imposés pour l'école rurale...

DANS VOTRE DÉPARTEMENT

3 QUESTIONS À Pierre Champollion, docteur en sciences de l'éducation. Dans son dernier ouvrage, « École rurale et réussite scolaire » (2016 éd. Canopé) écrit avec Yves Alpe et Angela Barthes, il rend compte d'une vaste enquête auprès des acteurs de l'école rurale menée sur 15 ans par des chercheurs de l'OET (Observatoire éducation et territoires)



DES SITUATIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE TERRITOIRE

Votre enquête tord le cou à un certain nombre d'idées reçues sur l'école rurale...

L'école rurale et montagnarde n'est pas une école de seconde zone, inefficace. La grande majorité des études montrent que les élèves y réussissent plutôt assez bien. Sur le plan pédagogique, elle ne correspond pas à l'image nostalgique du documentaire « Être et avoir », c'est au contraire en général un véritable « laboratoire » pédagogique et didactique. Les difficultés liées à la démographie déclinante ont obligé l'école rurale à réfléchir et à inventer des situations pédagogiques, des outils didactiques, des organisations scolaires adaptées. Ce n'est pas non plus une école sous-équipée. Dans le « rural isolé », notamment, on essaie souvent de compenser l'isolement par le développement de l'équipement informatique. Au fond de l'Ardèche, par exemple, toutes les classes sont pourvues d'un TBI. Ce qui pèse ce n'est pas automatiquement l'isolement social

et culturel, comme on le croit, mais plutôt l'enclavement géographique générateur, par exemple, de difficultés de transport.

Quelle est l'incidence des difficultés financières croissantes des collectivités territoriales ?

Quand on réduit le nombre d'écoles, on économise sur le budget de l'État mais en réalité on opère un transfert financier sur les collectivités territoriales car les frais de transport augmentent. Dans les petites communes rurales, la part du budget consacré à l'école est toujours importante en proportion mais pas forcément en quantité et peut se révéler insuffisante pour un certain nombre de charges, comme le financement de postes d'ATSEM en maternelle par exemple. Cette situation génère des inégalités importantes entre communes, d'autant que les classes maternelles en milieu rural ont souvent des forts effectifs.

Comment analysez-vous le développement des conventions ruralité ?

Je trouve intéressante l'idée de se projeter dans le moyen terme et d'entrer dans une planification

« contractualisatrice », plutôt que d'opérer tous les ans des fermetures et des ouvertures de classe. Mais, dans la pratique, les conventions rurales servent trop fréquemment de « chevaux de Troie » pour fermer des classes uniques et privilégier systématiquement les RPI « concentrés » aux RPI « éclatés ». Il n'y a pas pour moi une seule ruralité et, donc, une solution unique, mais des situations spécifiques à chaque territoire. C'est pourquoi il faut réfléchir à des réponses adaptées à chaque territoire, donc différenciées. Il serait vraiment dommage de ne pas soutenir l'école de qualité qu'est encore l'école rurale. Personne ne peut nier qu'il y a des problèmes démographiques, qui font qu'on ne peut pas maintenir des écoles partout, mais il ne faudrait pas pour autant détruire une organisation qui a fait ses preuves et qui présente souvent de bons résultats sous prétexte d'économies à court terme. Cela risque de produire à plus long terme une augmentation de l'échec scolaire beaucoup plus coûteuse pour la collectivité...

